



# *Trophée* NutriD\*

Thématique 2017-18

Nutrition et  
Activité physique : approches  
multi-domaines





## Le trophée NutriD de Nutrisens

### Thématique 2017/18 – Nutrition et Activité physique

Nutrisens s'engage au quotidien à promouvoir une alimentation plaisir, nutritionnellement adaptée et accessible à chacun ; quels que soient son âge et ses besoins. C'est pourquoi Nutrisens renouvelle chaque année son trophée NutriD pour récompenser et faire connaître les acteurs qui proposent à leur échelle des solutions innovantes, répondant à des problématiques liées à la nutrition, au plaisir et à la santé.

\*\*\*

Il a été largement démontré que la pratique d'une activité physique régulière était bénéfique, que ce soit chez des sujets sains (en prévention d'un grand nombre de maladies chroniques tels que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers, etc.), chez des personnes malades (pour améliorer l'état de santé et la qualité de vie) ou chez des personnes âgées (en prévention des chutes et pour maintenir l'autonomie). Dans la prise en charge thérapeutique il a également été démontré que l'activité physique renforce l'effet d'autres interventions telles que les stratégies nutritionnelles. Dans ce contexte, les professionnels se fédèrent pour mettre en place des projets d'intervention multi-domaines ayant pour objectif de potentialiser plusieurs types de prise en charge (par exemple associer une supplémentation nutritionnelle à une activité physique et/ou à une stimulation cognitive).

Nutrisens souhaite donc **récompenser** cette année pour son trophée NutriD **une initiative, un produit ou un service alliant intervention nutritionnelle à une activité physique adaptée**. Les projets proposés devront quels qu'ils soient **s'inscrire dans une démarche thérapeutique** (prévention et prise en charge de la dénutrition, adaptation de l'offre alimentaire au(x) pathologie(s), prévention des maladies chroniques, des chutes, etc.) **et d'amélioration de la qualité de vie** (plaisir et bien-être). Par exemple les dossiers concernant la mise en place d'ateliers thérapeutiques, d'outils d'évaluation ou de bonnes pratiques et répondant à des problématiques nutritionnelles et/ ou de promotion de la santé pourront concourir. Les **projets pluridisciplinaires** qui auront vocation à intégrer différents acteurs (diététiciens, médecins, rééducateurs, représentants de collectivités,...) seront particulièrement appréciés.

Après une pré-sélection, les dossiers retenus seront examinés par un jury pluridisciplinaire composé d'experts et de praticiens. Un projet sera retenu selon les critères suivants :

- Caractère **innovant, originalité** du projet
- **Faisabilité** du projet, **bénéfices** attendus pour les patients
- Approche **pluridisciplinaire** du projet

**Le projet retenu sera primé lors d'un symposium organisé par Nutrisens** aux prochaines journées de l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN 2018) en donnant l'opportunité au(x) porteur(s) du projet de présenter son (leur) action.

Que vous soyez un (des) professionnel(s) ou étudiant(s) avec une idée, une action en cours ou bien un projet déjà finalisé, n'hésitez pas à participer au trophée NutriD de Nutrisens en remplissant le dossier de candidature !

### COMPOSITION DU JURY POUR LA SELECTION FINALE

- 
- \* Un(e) médecin gériatre
  - \* Un(e) diététicien
  - \* Un(e) professionnel(le) d'une association promouvant l'activité physique
  - \* Un représentant des pouvoirs publics
  - \* Un média de la profession

## Règlement 2017/2018 : Trophée NutriD de NUTRISENS

**Article 1.** Le “Trophée NutriD de Nutrisens” a pour but de récompenser une initiative, un produit ou un service proposant une solution innovante relative à des problématiques liées à la nutrition, au plaisir et à la santé.

**Article 2.** Peuvent concourir les entreprises, les associations, les prestataires de services, les sociétés de conseil et les personnes physiques qui se seront portés candidats.

**Article 3.** La thématique 2017/18 du concours est : “Alimentation et Activité Physique“. Le “Trophée NutriD de Nutrisens” récompense cette année une initiative, un produit ou un service ayant pour objectif d’allier une nutrition adaptée à une activité physique, que ce soit pour bien vieillir ou chez des sujets pathologiques ou âgés.

**Article 4.** Les personnes souhaitant concourir devront remplir le dossier de candidature attaché au présent règlement. Les dossiers de candidature devront être déposés avant le **15 novembre 2017 soit :**

- Par courrier à l’adresse suivante :  
Nutrisens  
3 chemin des Cystises  
69340 Francheville
- Via le site Internet de Nutrisens, rubrique trophée NutriD.

**Article 5.** Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers dans la mesure où chaque dossier correspond à un projet indépendant. La participation au concours est gratuite.

**Article 6.** Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la pertinence par rapport à la thématique et à la qualité des dossiers proposés, une première sélection de 5 à 15 nominés.

Les résultats de la pré-sélection seront annoncés aux candidats par mail, au plus tard le **1er janvier 2018**.

**Article 7.** Les candidats présélectionnés devront envoyer une présentation détaillée de leur projet sur le support de leur choix (dossier, livre de recettes, diaporama ...) avant le **15 février 2018**.

Les modalités de soumission seront communiquées aux candidats lors de la notification de leur pré-sélection.

**Article 8.** Lors de l’audition des projets présélectionnés, le jury établira son classement en utilisant une grille d’évaluation multicritères, élaborée par le comité d’organisation.

**Article 9.** Le “Trophée NutriD de Nutrisens” est décerné par un jury pluridisciplinaire composé de professionnels désignés par la société **NUTRISENS**. Les décisions du jury ne peuvent faire l’objet d’aucune contestation et n’ont pas à être motivées.

**Article 10.** Les résultats seront annoncés par mail aux candidats au plus tard le **15 avril 2018**.

**Article 11.** Le lauréat présentera son projet au cours d’un symposium organisé par Nutrisens lors des journées de l’AFDN 2017. Il sera pour cela accompagné par Nutrisens pour l’aider à mettre en valeur son projet.

**Article 12.** Tout candidat s’engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

## Dossier de candidature – Trophée NutriD de Nutrisens 2017/18

Résumé de votre projet
Nom du projet : ..... .....
Résumez votre projet (en 5 lignes maximum) : ..... ..... ..... ..... .....

Vos coordonnées
Nom du porteur du projet : .....
Adresse : ..... .....
Mail : .....
Téléphone : .....
Fonction : .....
Lieu d'exercice et adresse : ..... .....
Si votre projet résulte d'un travail collaboratif, merci d'indiquer les noms, fonctions et lieux d'exercice de l'ensemble des membres du projet : ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....

Détails de votre projet

A quelle **problématique** votre projet répond-t-il ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A quels patients votre projet s'adresse-t-il ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Décrivez en quelques lignes votre **action** (recette, outil, procédure, atelier,...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quels sont les **résultats** obtenus/ attendus suite à la mise en place de votre action ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quels sont les **acteurs** impliqués dans votre projet (personnels, spécialistes, associations,...)?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Expliquer en quoi votre projet est **innovant et original** :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Expliquer en quoi votre projet **répond à une problématique nutritionnelle** :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Expliquer en quoi votre projet **participe à l'amélioration de la qualité de vie** des patients via la promotion de l'alimentation :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....